



Mairie de SERMAMAGNY  
90300

Tél. : 03.84.29.21.37  
Fax. : 03.84.29.14.05

**COMMUNE DE SERMAMAGNY  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**ARRÊTE N°38/17**

**OBJET:** Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sermamagny

**Le Maire,**

VU

- Le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-53 et R.153-18 ;
- La délibération du Conseil Municipal de Sermamagny en date du 7 Septembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la délibération en date du 12 Décembre 2016 portant modification simplifiée du PLU ;
- L'Arrêté DDT-SEE – 90-2017-05-16-001 du 16 mai 2017 de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort et ses annexes ;
- Les pièces ci-annexées (tableaux de classement, textes réglementaires, cartes) ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le PLU de la Commune de Sermamagny est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les annexes informatives ont été actualisées par l'arrêté préfectoral de classement sonore susvisé et ses annexes.

**Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

**Article 4 :** Le présent arrêté, accompagné d'un exemplaire du document graphique et du tableau afférent, sera adressé à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Fait à Sermamagny, le 6 Juillet 2017

Le Maire,

Philippe CHALLANT

